

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Mercredi 12 octobre 2022</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 05 octobre 2022 DATE D’AFFICHAGE : 06 octobre 2022</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 17 Nombre de Conseillers votants : 19</p>
---	--

L’an deux mil vingt-deux, le Mercredi 12 octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Monsieur Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Mesdames Aurélie RIALLANT-BESLAND et Delphine JOFFRAUD, Messieurs Yves LEBEAUPIN et Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Messieurs Gilles CHASSIER et Nicolas CITEAU, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE et Messieurs Philippe LEGENDRE et Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Thierry GUYON.

Pouvoirs : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE a donné pouvoir à Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND et Monsieur Thierry GUYON a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT.

Madame Bernadette BROSSEAU a été élu secrétaire de séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

L’association des anciens combattants de Mesquer souhaite rénover son drapeau et ses accessoires. Le drapeau actuel est en très mauvais état : couleurs délavées, fixation de hampe cassée.

Le montant de cette restauration selon le devis joint à la demande est de 1 417,19 € alors que l’association ne dispose en trésorerie que 1 156,18 €.

Aussi l’association sollicite la commune pour lui accorder une subvention représentant l’intégralité des travaux à mener.

La commune a sollicité l’amicale des pompiers du Mès pour lui mettre à disposition des bénévoles afin de gérer les vide-greniers organisés par Mesquer aux mois de juillet et d’août. Leur présence et leur intervention ont permis une gestion optimale de ces animations. Il était convenu qu’en contrepartie, la commune lui accorderait une subvention représentant 50 % de la recette nette encaissée. La recette nette ayant été de 4 984,30 €, une subvention de 2 492,15 € est proposée pour l’amicale des pompiers de Mesquer.

La commission finances du 4 octobre 2022 a émis un avis favorable pour l’attribution d’une subvention de 1 400 € à l’association des anciens combattants de Mesquer et de 2 492,15 € à l’amicale des pompiers du Mès.

Le conseil municipal vote, à l’unanimité, l’attribution des subventions suivantes :

- Association des anciens combattants de Mesquer : 1 400 €
- Amicale des pompiers du Mès : 2 492,15 €

Reçu au contrôle de légalité
le 13/10/2022
Publié ou notifié
le 14/10/2022
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire

